



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



16 JUL. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0406 129 003**

Nom

(en entier) : **VEOLIA NV-SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard Poincaré 78-79, 1060 Saint-Gilles**

Objet de l'acte : renouvellement des mandats - démission - nomination - pouvoirs

Extraits des décisions écrites prises par les administrateurs du 27/06/2024

(...)

c. Désignation de Nicolas GERMOND et Gavin GRAVESON comme Administrateurs Délégués

Sous réserve de leur nomination définitive comme administrateurs lors de l'Assemblée Générale, le Conseil désigne à l'unanimité de nommer Monsieur Nicolas GERMOND et Monsieur Gavin GRAVESON comme Administrateurs Délégués du Conseil d'administration pour la durée de leur mandat d'administrateur.

d. Désignation de Gavin GRAVESON comme Président

Sous réserve de sa nomination définitive comme administrateur lors de l'Assemblée Générale, le Conseil désigne à l'unanimité de nommer Monsieur Gavin GRAVESON comme Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

6. Mise à jour des délégations de pouvoirs

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de révoquer les délégations de pouvoirs ayant fait antérieurement l'objet de publications aux Annexes au Moniteur belge (publiées en date du 18/07/2022 sous le numéro *22086633*) et d'autoriser les délégations suivantes, avec pouvoir de substitution, qui seront, à leur tour, publiées aux Annexes au Moniteur belge :

- Messieurs Nicolas GERMOND et Gavin GRAVESON pourront, chacun agissant individuellement, engager valablement la société de façon illimitée, sous réserve des dispositions statutaires reprises à l'article 16 – alinéa 2 des statuts.

- Messieurs Philippe TYCHON, Grégory SANCHEZ, Jérôme WATERKEYN, Thomas DERUYTTER, Anice ZENASNI, Madame Sabine CARNOY-VOISIN et/ou Madame Marie KOKOT, chacun agissant individuellement, engageront valablement la société par contrat:

- Vis-à-vis des clients jusqu'à € 2.000.000,00 (hors taxes) par an et € 6.000.000,00 (hors taxes) sur toute la durée du contrat ;

- Vis-à-vis des fournisseurs jusqu'à € 1.000.000,00 (hors taxes) ;

- Messieurs Franck GENIN, Pascal LAURENT et Sébastien VAUGENOT, chacun agissant individuellement, engageront valablement la société par contrat:

- Vis-à-vis des clients jusqu'à € 1.000.000,00 (hors taxes) par an et € 4.000.000,00 (hors taxes) sur toute la durée du contrat ;

- Vis-à-vis des fournisseurs jusqu'à € 250.000,00 (hors taxes) ;

- Messieurs Nicolas GERMOND, Gavin GRAVESON, Philippe TYCHON, Grégory SANCHEZ, Jérôme WATERKEYN, Thomas DERUYTTER, Anice ZENASNI, Franck GENIN, Pascal LAURENT, Sébastien

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

VAUGENOT, Madame Sabine CARNOY-VOISIN, et Madame Marie KOKOT, agissant conjointement deux à deux, engageront valablement la société : Pour les contrats bancaires, de financement, de leasing ou de garantie dans la limite d'un engagement de € 500.000,00 (hors taxes).

• Mandat spécial

Madame Marie KOKOT, HR Director Belux, pourra :

- (i) En ce qui concerne les relations individuelles du travail, rédiger, négocier, conclure, poser et/ou signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte qui se rapporte à la suspension et la cessation de contrats de travail et/ou au pouvoir disciplinaire, en ce compris la rupture pour motif grave ;
- (ii) En ce qui concerne les relations collectives du travail rédiger, négocier, conclure, poser et/ou signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte se rapportant à la concertation sociale et la fixation des conditions collectives de travail (CCT, règlement de travail, etc.) ;
- (iii) Représenter la Société auprès des différentes instances compétentes en matière sociale et négocier, conclure, poser et/ou signer tout acte, au nom et pour le compte de la Société, avec ces instances ;
- (iv) Représenter la société en justice, que ce soit en qualité de défenderesse, demanderesse ou partie intervenante, dans le cadre de tout litige concernant des contestations relatives au droit du travail et/ou au droit de la sécurité sociale.

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires du 28/06/2024

(...)

7. Renouvellement de mandats et nomination d'administrateurs

Les Actionnaires décident de renouveler le mandat d'administrateur de Nicolas GERMOND et de Gavin GRAVESON, et ce pour une durée de 6 ans prenant fin lors de l'approbation par l'Assemblée Générale des comptes annuels de l'exercice 2029.

L'Assemblée décide de ne pas rémunérer le mandat d'Administrateur de Nicolas GERMOND et de Gavin GRAVESON conformément aux règles en vigueur au sein du groupe Veolia qui prévoient la gratuité des mandats exercés par un salarié du groupe dans le Conseil d'Administration d'une société du groupe. Les Actionnaires décident en revanche de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Kevin KORENGOLD. L'Assemblée remercie Monsieur Kevin KORENGOLD pour ses longues années d'engagement dans la Société.

Nomination de Philippe TYCHON

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Philippe TYCHON comme Administrateur de la Société pour une durée de 6 ans.

Son mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2029.

Le mandat de Monsieur Philippe TYCHON n'est pas rémunéré conformément aux règles en vigueur au sein du groupe Veolia qui prévoient la gratuité des mandats exercés par un salarié du groupe au sein du Conseil d'administration d'une société du groupe.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration sera dès lors composé comme suit:

- 1) Monsieur Gavin GRAVESON - Administrateur-Délégué et Président (jusqu'à l'AGO de 2030);
- 2) Monsieur Nicolas GERMOND - Administrateur-Délégué (jusqu'à l'AGO de 2030);
- 3) Monsieur Philippe TYCHON - Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2030); et
- 4) Monsieur Jérôme WATERKEYN - Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2026).

8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Taciturne 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.368.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruytter, Madame Patricia Goossens, Madame Laure Vijfeyken et Madame Aylin Cebbar, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à l'exécution de ces décisions, y compris toutes les formalités légales à accomplir au

Réservé
au
Moniteur
belge

greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises
ou à l'administration de la TVA.

Pour extrait conforme,
Signé

B-docs SRL,
Représentée par Carmen THEUNIS,
Mandataire spéciale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).